



**Agence  
Pauchet**

L'immobilier proche de vous

# Tarification

sas SOGES / Agence PAUCHET

## Honoraires de Gérance

(Articles 1984 et suivants du Code civil, loi n° 70-9 du 2 janvier 1970  
et décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972)

	Simple	Intégral	Sécurité
Gestion			
Quittancement	X	X	X
Encaissement	X	X	X
Relance	X	X	X
Contentieux	X	X	X
Rapport de gestion	X	X	X
Déclaration revenus	X	X	X
Assurance			
Loyers impayés			X
Travaux			
Demande de devis		X	X
Commande		X	X
Réception		X	X
Règlement		X	X
<b>Taux Honoraire HT</b>	<b>6,00%</b>	<b>7,00%</b>	<b>Sur devis</b>

## Honoraires de Syndic

(Décret n° 2015-342 du 26 mars 2015)

(Contrat type prévu à l'article 18-1 A de la loi n° 65-557 du 10 Juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et à l'article 29 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour son application, modifié par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015)

Les honoraires de syndic sont composés d'un forfait et de prestations particulières déterminés en fonction des prestations à fournir. Nos honoraires de syndic sont chiffrés sur simple demande.

### **TRAITEMENT DES LITIGES ENTRE PROFESSIONNELS ET CONSOMMATEURS :**

Conformément à l'article L 211-3 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire. Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 et suivants du Code de la consommation, lesquels prévoient notamment que :

- la médiation est gratuite pour le consommateur à l'exception des frais prévus aux 3° et 4° de l'article R 612-1 du Code de la consommation,
- Le Mandant doit justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Mandataire par une réclamation écrite,
- le médiateur doit être saisi dans un délai d' un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel,
- le médiateur, qui doit être inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation, accomplit sa mission avec diligence et compétence, en toute indépendance et impartialité, dans le cadre d'une procédure transparente, efficace et équitable,
- Médiateur dont relève le Mandataire auquel peut s'adresser le consommateur sont les suivants : **GALIAN Assurances, Médiation Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.**